EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Elargissement de la voirie (rue du Pré l'Evêque)	2 643,94 m²
2	Commune	Création d'un accès à la zone 1AU "Aux Ensenges"	1 471,71 m²
3	Commune	Elargissement de la voirie (rue du Stade)	666,17 m²
4	Commune	Création d'une vole (prolongement de la rue des Chaillots)	534,29 m²
5	Commune	Elargissement de la voirie (rue des Acacias)	307,55 m²
6	Commune	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	2 380,00 m²
7	Commune	Pôle éducatif et centre d'accueil périscolaire	5 663,83 m²
8	Commune	Création d'un accès à la zone 1AU "Aux Ensenges"	818,33 m²

SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE

Numéro	Surface (m²)	Désignation	Parcelles concernées
1	37 907,68	"Les Vorpes" - 12 logements à loyer maîtrisé	En partie : 6 - 7 - 94
2	46 714,24	"Aux Ensenges" - 15 logements à loyer maîtrisé	Entières : 1043 - 359 - 360 - 363 - 1071 - 367 - 368 - 371 - 372 - 373 - 1045 - 377 En partie : 357 - 358 - 365 - 366 - 369 - 370 - 374 - 1044 - 376 - 378 - 379 - 380 - 951

LEGENDE

- Limite de zone
- UA — Nom de zone
- Emplacements réservés
- ER1 — Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
- Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène Carling - Viriat (340m, 390m, 670m)
- Zones humides
- Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
- Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)
- Cavités souterraines

TYPOLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien
- **UAi :** secteur urbain présentant un risque d'inondation
- **UAr :** secteur urbain présentant un risque de ruissellement

UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines
- **UBi :** secteur urbain présentant un risque d'inondation
- **UBr :** secteur urbain présentant un risque de ruissellement

UL : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
- **ULi :** secteur urbain présentant un risque d'inondation

UX : zone urbaine corespondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)
- **UXL :** secteur à vocation d'activités économiques, d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- **UXr :** secteur à vocation d'activités économiques, lié à la RD 474 (station-service/restauration)

1AU : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat
- **1AUr :** secteur naturel à urbaniser, présentant un risque de ruissellement

1AUL : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme

1AUX : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques

2AU : zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
- **2AUa :** secteur naturel à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone

2AUX : zone non équipée destinée à recevoir des des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)

A : zone à caractère agricole
- **Ai :** secteur agricole présentant un risque d'inondation

N : zone naturelle et forestière
- **Na :** secteur naturel à caractère humide dans lequel le développement d'exploitations agricoles existantes est possible, en terme de constructions et d'extensions de bâtiments.
- **Nc :** secteur naturel correspondant à l'exploitation de la carrière
- **Ni :** secteur naturel présentant un risque d'inondation
- **NL :** secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs
- **NLi :** secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation
- **Nv :** secteur naturel correspondant aux terrains familiaux

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Gy

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du :

La Présidente

Verdi ingénierie

VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
1 Avenue de Jussieu 70000 VESOUL
Tél : 03 84 76 24 27 - Fax : 09 72 13 28 30
Email : bourgogne@verdi-ingenierie.com - www.verdi-ingenierie.com

Plan numéro : 4.1

Echelle : 1 / 2500ème
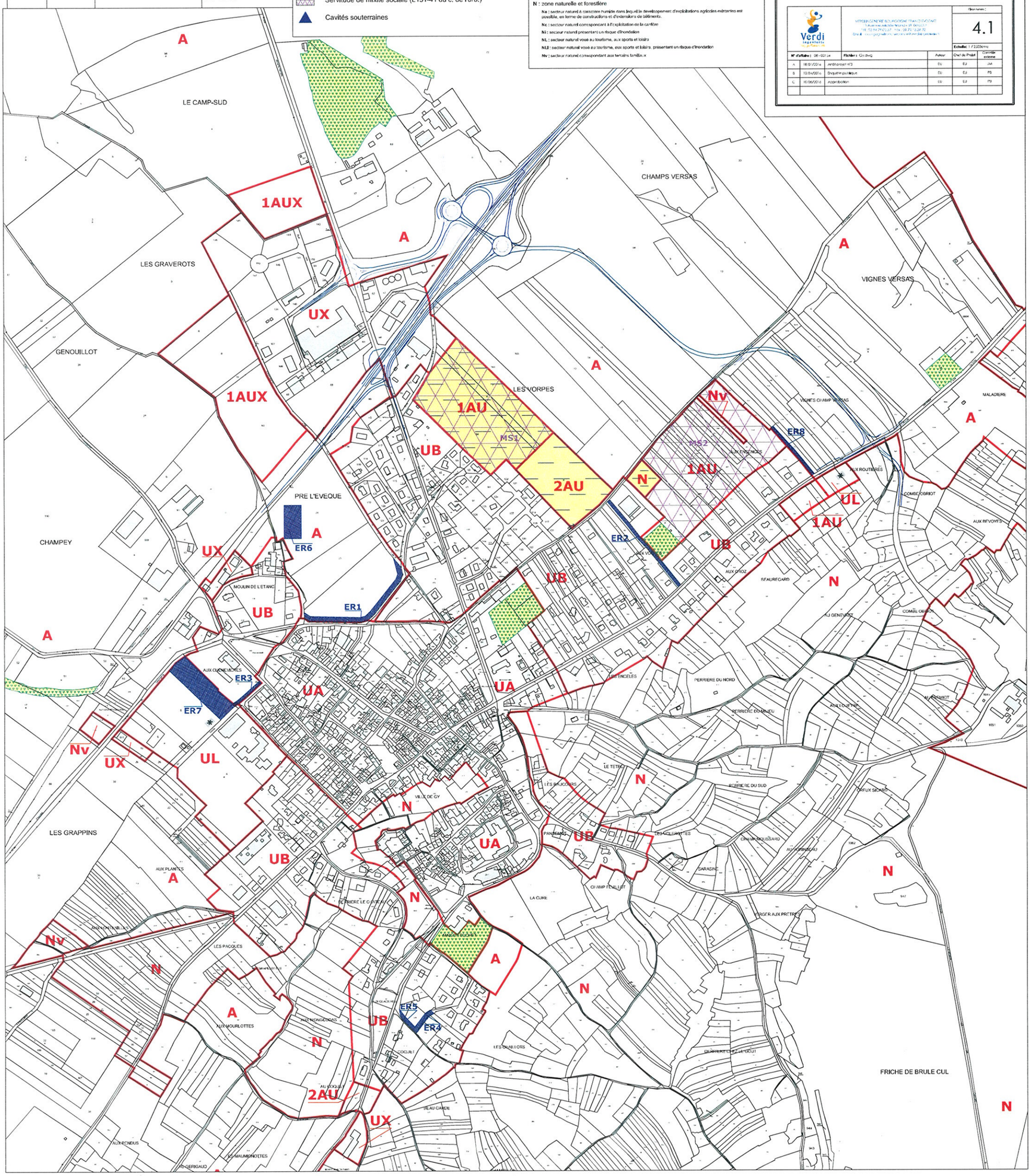
N° d'affaire : 06-0014	Fichier : Gy.dwg	Auteur	Chef de Projet	Contrôle externe
A 18/01/2014	Arrêt projet n°3	EU	EU	JM
B 12/04/2014	Enquête publique	EU	EU	PB
C 10/06/2014	Approbation	EU	EU	PB